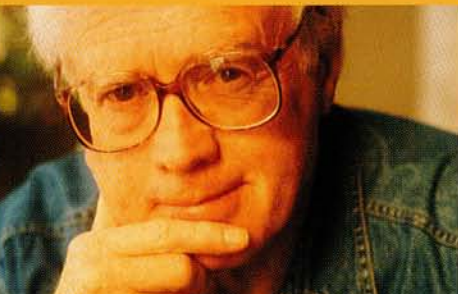
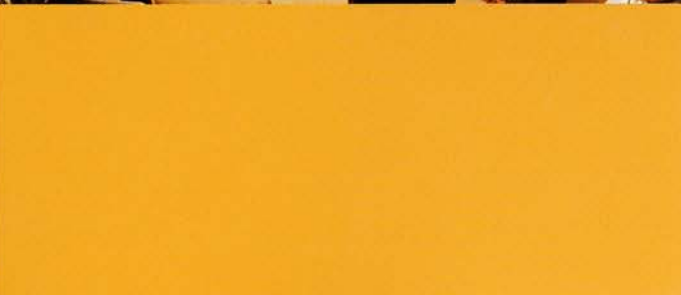
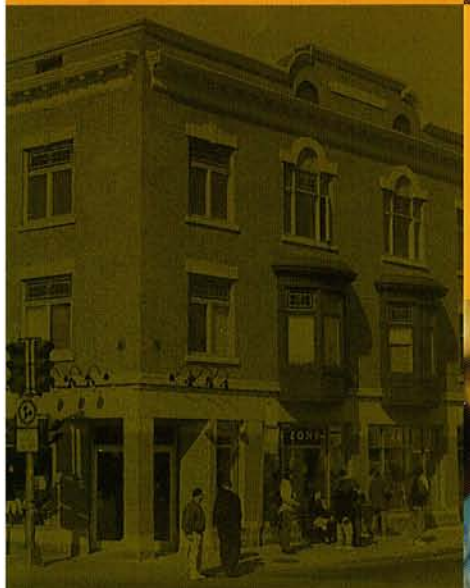




RAPPORT ANNUEL 2008
 CONSEIL DE QUARTIER
 POINTE-DE-SAINTE-FOY

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER



CONSEIL
DE QUARTIER
DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

RAPPORT ANNUEL 2008

**CONSEIL DE QUARTIER
DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY**

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4E1
conseilquartier.pointe-de-sainte-foy@ville.quebec.qc.ca

LE 12 MARS 2009

TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DU PRÉSIDENT.....	5
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	6
2.1.	Description générale d'un conseil de quartier	6
2.2.	Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy.....	6
2.3.	Membres	6
2.4.	Limites du quartier.....	7
3.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	8
3.1.	Séances régulières	8
4.	REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET CITOYENNES DU QUARTIER	8
5.	CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	9
5.1.	Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Secteur des Compagnons / Boisé Neilson	9
5.2.	Harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme	10
6.	ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CONSEIL.....	11
7.	ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2009	12
8.	PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS	12

1. MOT DU PRÉSIDENT

Chers citoyens et chères citoyennes de la Pointe-de-Sainte-Foy,


C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente, au nom du conseil d'administration, le second – et dernier – rapport annuel de la présente mouture du conseil d'administration de votre conseil de quartier. Vous y trouverez le compte rendu des activités du conseil de quartier pour l'année 2008.

Le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a vu le jour à la fin de l'hiver 2007 à la demande des citoyens. Le conseil d'administration est formé de quatre hommes, quatre femmes, un représentant commercial et de la conseillère municipale du district.

L'année 2008 a été teintée par les consultations publiques portant sur le Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) du secteur des Compagnons / Boisé Neilson ainsi que sur l'harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme de la Ville de Québec. Ces consultations publiques ont été pour nous l'occasion de rencontrer et d'écouter de nombreux citoyens du quartier. Nous avons émis nos recommandations à la lumière des informations fournies par la Ville et des commentaires et représentations des citoyens.

Nous avons également eu la joie de rencontrer de nombreux citoyens à l'occasion de la fête de quartier qui s'est tenue sur la rue du Campanile le 16 août et qui a permis à près de 500 personnes de profiter de la belle température et de célébrer le 400^e anniversaire de la Ville de Québec. La fête a également été l'occasion pour le conseil de quartier de travailler en partenariat avec plusieurs organismes qui ont aussi à cœur la qualité de vie du quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy.

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, je vous offre nos meilleures salutations et je fais le souhait que l'année 2009 soit remplie de belles rencontres ainsi que d'actions positives et inspirantes.



Jean-Sébastien Bouchard, président
Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. Un conseil est constitué pour organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les changements au règlement de zonage, pour proposer des actions locales et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et citoyennes sur des questions qui concernent l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy

Le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy représente les citoyens et les citoyennes qui habitent à l'intérieur des limites déterminées par la Ville de Québec (voir carte page suivante). Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 citoyens et citoyennes (personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce) ont signé une requête en 2007 pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil. Le conseil a donc été créé en février 2007.

2.3. Membres

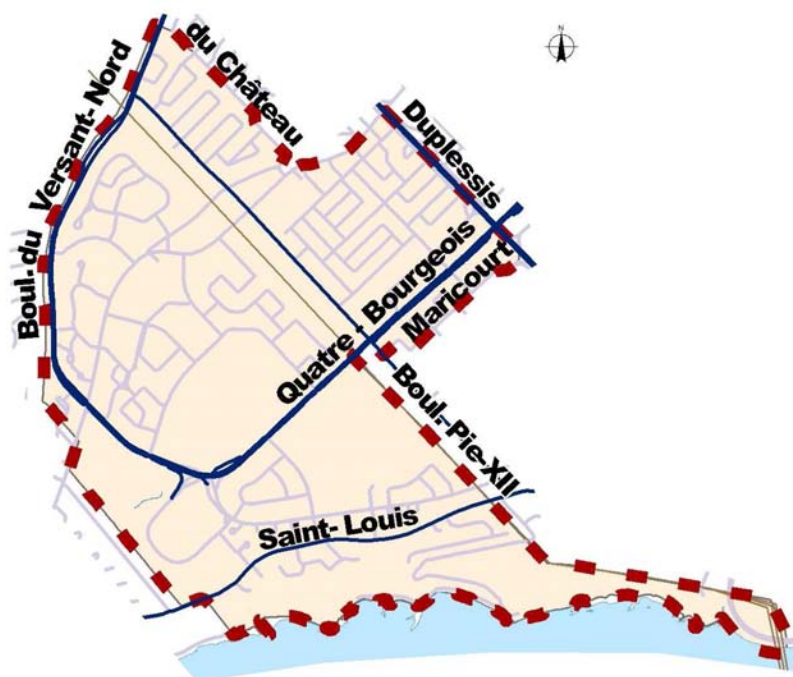
Le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy est normalement composé de neuf membres (4 hommes et 4 femmes qui résident dans le quartier et 1 personne issue du milieu des gens d'affaires) élus par la population pour un mandat de deux ans. L'élection des membres du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a eu lieu le 28 février 2007 au centre de loisirs Saint-Benoît. L'ensemble des postes sera soumis en élection en mars 2009.

Composition du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy	
Monsieur Jean-Sébastien Bouchard	Président
Madame Hélène Chagnon	Vice-présidente
Monsieur Michel Messier	Trésorier
Monsieur André Laferrière	Secrétaire
Monsieur Denis Lemay	Administrateur
Monsieur Jean Robitaille	Administrateur
Madame Silva Weiss	Administratrice
Madame Carole Devin	Administratrice
Madame Ligia Caceres Diaz	Administratrice

Madame Francine Bouchard, la conseillère municipale, ainsi que les conseillers en consultations publiques de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery, monsieur François Landriau et madame Valérie Drolet, se joignent également aux séances régulières. Cette dernière s'assure que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et rapportent les décisions auprès de l'administration municipale. Celle-ci n'a toutefois pas de droit de vote.

2.4. Limites du quartier

Les limites du territoire du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Séances régulières

En 2008, le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a tenu sept assemblées régulières. Les rencontres ont eu lieu en partie au centre de loisirs Saint-Benoît et à l'école secondaire Les Compagnons-de-Cartier.

Séances régulières du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy	
7 février, 19 h 30	6 juin, 19 h 30
13 mars, 19 h 30 (assemblée générale)	9 octobre, 19 h 30
10 avril, 19 h 30	13 novembre, 19 h 30
8 mai, 19 h 30	11 décembre, 19 h 30

Le quorum a été atteint à chacune des séances. Un procès-verbal résumant le contenu de la séance est rédigé par une secrétaire contractuelle, engagée pour une période déterminée. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque rencontre, les questions et commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires du conseiller municipal ainsi que la correspondance reçue et la trésorerie effectuée depuis la dernière séance. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec et sur le site du conseil de quartier aux adresses suivantes :

www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/saintefoysillery/pointesaintefoy/proces_verbaux.aspx

www.pointedesaintefoy.org

Le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET CITOYENNES DU QUARTIER

Un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes. Au cours de leur mandat, les membres du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy ont représenté les citoyens par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en début et en fin de séance de travail ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les informations demandées n'étaient pas connues des membres. À plusieurs reprises, la conseillère municipale est intervenue pour apporter des ajustements et fournir des renseignements complémentaires. Les membres ont entendu et répondu aux préoccupations du public et certaines ont été directement adressées à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery à participer à deux consultations publiques municipales en 2008. Ainsi, ils ont émis leurs recommandations pour les projets suivants :

5.1. Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Secteur des Compagnons / Boisé Neilson

Consultation publique tenue le 9 octobre 2008 en présence d'environ 80 citoyens.

POSITION DU CONSEIL DE QUARTIER

SUPERFICIE DU TERRAIN : 241 360 M2 (24.1 HA)

Superficie prévue pour la construction : 123 620 m2 (12,3 ha)

Le conseil municipal envisage adopter, le 2 mars 2009, les critères d'évaluation pour développer sur un horizon de 10 ans le boisé Neilson. Ce boisé est bordé par le boulevard Neilson, la rue Valentin, le chemin des Quatre-Bourgeois et la ligne de haute tension d'Hydro-Québec. Ces critères une fois adoptés seront traduits dans un plan d'aménagement d'ensemble (PAE). Comme dernière étape, le conseil d'arrondissement devra adopter un règlement de zonage pour permettre la réalisation du plan approuvé. L'adoption de ce règlement *peut* faire l'objet d'un référendum et cela selon la volonté discrétionnaire du conseil municipal.

Le PAE prévoit la construction de plus de 1200 unités d'habitation. Une mixité de types d'habitation est envisagée sauf que la maison unifamiliale n'a pas été prévue. Il est privilégié la moyenne et la haute densité. Le multifamilial peut permettre jusqu'à huit étages (\pm 842 logements). Le conseil de quartier, constitué de bénévoles qui ont à cœur un développement harmonieux et où la qualité de vie est omniprésente, a recommandé à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery de tenir compte des éléments suivants :

- prévoir principalement des habitations de faible densité et de ne pas dépasser six étages sur le chemin des Quatre-Bourgeois;
- évaluer et solutionner la problématique de congestion sur Neilson avant d'envisager l'ouverture de l'avenue des Compagnons, entre Quatre-Bourgeois et Neilson;
- protéger le boisé constitué de végétation et de milieux humides (65 espèces);
- inviter de jeunes familles à habiter le secteur et y prévoir des habitations à prix raisonnable et de superficie adéquate pour maintenir nos écoles et assurer une harmonie dans le voisinage;
- rééquilibrer l'âge moyen de la population du quartier - puisque nous avons le plus haut taux d'âge moyen de la population (2006 : 49,5 ans) - par des incitatifs à la venue de jeunes familles;
- préserver une aire pour du logement social afin d'assurer la diversité du quartier;
- prévoir l'installation d'un parc de voisinage et d'une piste cyclable;
- privilégier une architecture moderne, écologique (Leed) et innovatrice puisque cet espace est le dernier bastion du quartier;

- réaliser une étude d'impact environnementale indépendante pour concilier les priorités de conservation et le plan de conservation du boisé;
- permettre au conseil de quartier de réévaluer son avis à la lumière des conclusions de cette étude d'impact;
- tenir compte du nouvel avis du conseil de quartier dans les prochaines étapes d'adoption du PAE.

Nous recommandons donc à la Ville de surseoir à sa décision d'adopter le projet de règlement, le 2 mars 2009, pour permettre qu'une étude d'impact environnementale indépendante puisse être réalisée. Avec les nombreux chantiers en place présentement, il n'y a pas d'urgence à passer ce règlement. Nous devrions consolider les projets de construction existants et attendre que la crise financière soit passée puisque l'engouement pour les nouveaux acheteurs sera réduit.

5.2. Harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme

Consultation publique tenue les 27 novembre et 12 décembre 2008 en présence d'environ 20 citoyens.

POSITION DU CONSEIL DE QUARTIER

Des citoyens nous ont fait part de leurs craintes de voir les boisés privés qui bordent la falaise (au sud du chemin Saint-Louis et au nord de la voie ferrée) être lotis en fonction des critères sur la densité minimale (15 logements à l'hectare) que le nouveau règlement d'urbanisme permettrait. Ces boisés jouent un rôle important dans la rétention des eaux de ruissellement et leur destruction pourrait probablement entraîner une érosion accélérée de la falaise qui surplombe le parc de la Plage-Jacques-Cartier. De même, ces boisés sont une composante du paysage qui favorisent le maintien d'une avifaune riche et variée dans le quartier (Passerin indigo, Oriole de Baltimore, Moqueur roux, Épervier de Cooper, Grand pic, Jaseur d'Amérique, Tangara écarlate, Cardinal rouge, etc.).

Le conseil de quartier partage les craintes des citoyens et il recommande que :

- les mesures nécessaires soient prises pour assurer la pérennité de ces forêts privées et les soustraire à l'appétit des promoteurs que le projet d'harmonisation des règles d'urbanisme attire dans le secteur;
- les solutions suivantes soient mises en œuvre :
 - rendre plus strictes les conditions sur l'abattage des arbres et s'assurer que le fait que les arbres qui nuisent à la construction ne soit pas un critère permettant l'abattage;
 - abolir ou modifier la règle concernant la densité minimale (15 logements à l'hectare) pour le secteur mentionné ci-dessus;
 - accorder le statut de forêt urbaine pour les boisés situés en bordure de l'abond de forte pente.

6. ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CONSEIL

Fête de quartier dans le cadre du 400^e anniversaire de Québec

Le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy, l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, les Loisirs Saint-Benoît, l'Association des marchands de la rue du Campanile et la Caisse populaire de la Pointe-de-Sainte-Foy, ont convié les résidents à une fête de quartier le 16 août 2008 pour célébrer le 400^e anniversaire de Québec.

La fête a eu lieu sur la rue du Campanile, qui a été fermée à la circulation automobile pour l'occasion. Les activités ont débuté à 14 h pour se terminer vers 21 h. Il y a eu des jeux gonflables et de l'animation pour les enfants, des hot-dogs et des épis de maïs à prix populaire, un gâteau pour célébrer le 400^e, un concours parrainé par les marchands du Campanile, des stands d'organismes communautaires du quartier et un spectacle musical en soirée animé par le chansonnier Dominique Bédard.

Une exposition historique sur le quartier Saint-Benoît a été présentée sur la mezzanine du Campanile et un historien a présenté deux conférences en après-midi.

Le comité organisateur attendait 300 personnes; nous estimons que près de 500 personnes ont participé aux activités.

Les scouts se sont chargés de la vente des hot-dogs et des boissons tandis que les bénévoles des Loisirs Saint-Benoît ont pris en charge la vente des épis de maïs. L'Intermarché Campanile a gracieusement fourni la nourriture et les organismes responsables de la vente ont conservé les sommes accumulées pour le financement de leurs activités.

Un espace avait été aménagé près des tentes de vente de nourriture pour y accueillir les organismes communautaires du quartier. Les organismes ci-dessous avaient répondu à notre invitation et ont pu rencontrer les citoyens durant l'après-midi :

- Gîte Jeunesse un toit pour toi;
- Groupe d'entraide communautaire Sainte-Foy;
- Société Saint-Vincent-de-Paul;
- Association Québec-France.

Le conseil de quartier s'était engagé à verser une contribution de 500 \$ pour l'organisation de l'événement, Toutefois, comme le budget a été bouclé avec un excédent de 456,23\$ (avant de comptabiliser la contribution du conseil de quartier), il a été décidé que la contribution du conseil de quartier ne serait pas requise. L'excédent a été remis aux Loisirs Saint-Benoît pour être utilisé dans le cadre d'une future fête de quartier dont ils pourront être les instigateurs.

Les recommandations suivantes ont été relevées au moment de tracer le bilan de l'événement. Nous les consignons ici en souhaitant qu'elles pourront faciliter l'organisation d'autres événements du genre :

- Prévoir un lieu central pour affichage du programme de la journée. Nous avons des plans imprimés sur du papier à lettres mais il aurait été plus pratique d'avoir un lieu central et bien visible où les gens auraient pu voir le programme de la journée.
- Prévoir des activités pour les enfants âgés entre 12 et 16 ans. Les jeux gonflables et les jouets de la joujouthèque ont ravi les plus jeunes mais des activités pour les adolescents auraient été bienvenues.
- Mieux occuper le site et concentrer les activités dans l'espace. Même si près de 300 personnes étaient présentes, la grande superficie sur laquelle étaient distribuées les activités faisait en sorte qu'on avait l'impression qu'il y avait moins de gens présents.
- Si une telle activité a encore lieu sur la rue du Campanile, il pourrait être intéressant de la combiner avec une autre activité, par exemple un marché aux puces ou une vente trottoir. Il faudrait aussi prévoir la location d'une génératrice pour faciliter l'alimentation électrique des jeux gonflables.

7. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2009

C'est en 2009 que le Plan directeur de quartier sera créé pour la Pointe-de-Sainte-Foy. Cette activité occupera le nouveau conseil d'administration (élu en mars) qui pourra s'en inspirer pour l'élaboration de son plan d'action 2009-2010.

8. PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS

Le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy est fier du déroulement des séances tenues au cours de l'année 2008 et de la participation des citoyens et des citoyennes.

En 2008, le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a reçu une subvention de la Ville de Québec de 1500 \$. De ce montant, 635,88 \$ ont été dépensés pour les frais de fonctionnement du conseil d'administration du conseil de quartier et 394,70 \$ ont été dépensés pour la tenue d'une activité de réseautage avec les organismes du quartier.

Au 31 décembre 2008, le conseil de quartier dispose d'un actif de 1388 \$.

Voir les états financiers en annexe.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE POINTE-DE-SAINTE-FOY

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2008

LE CONSEIL DE QUARTIER DE POINTE-DE-SAINTE-FOY

**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Rapport du vérificateur	1
États financiers	
Bilan	2
État des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net	3
Notes complémentaires	4

Rapport du vérificateur

Aux membres de

Le Conseil de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy

J'ai vérifié le bilan de *Le Conseil de quartier de Pointe-de Sainte-Foy* au 31 décembre 2008 et l'état des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général de la Ville de Québec



François Gagnon, CA auditeur

Le 3 mars 2009

LE CONSEIL DE QUARTIER DE POINTE-DE-SAINTE-FOY

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>1 388</u>	<u>1 011</u>
 Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	-	120
Actif net		
Non affecté	<u>1 388</u>	<u>891</u>
	<u><u>1 388</u></u>	<u><u>1 011</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil de quartier

LE CONSEIL DE QUARTIER DE POINTE-DE-SAINTE-FOY

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions - Ville de Québec		
Fonctionnement	1 500	1 500
Charges		
Fonctionnement	608	609
Projet	395	-
	<u>1 003</u>	<u>609</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	497	891
Actif net non affecté au début de l'exercice	891	-
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u><u>1 388</u></u>	<u><u>891</u></u>

LE CONSEIL DE QUARTIER DE POINTE-DE-SAINTE-FOY

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

Note 1. Statut et nature des activités

L'Inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 11 décembre 2006, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de *Le Conseil de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy*.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de la Ville.

Note 2. États des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé car il n'apporterait aucun renseignement significatif pour une meilleure compréhension des états financiers
